

Plongée sur épaves en Mer du Nord

1. NIVEAU et EXPERIENCE MINIMUM

- les plongeurs doivent être détenteur du brevet 2* minimum,
- les chefs de palanquée doivent avoir l'expérience de la plongée en mer à marées et à visibilité réduite. Ils ont au moins 30 plongées en mer à leur actif, les plongées en Escaut oriental étant considérées comme des plongées en mer,
- l'organisateur doit avoir une bonne expérience de la plongée en mers à marées et à visibilité réduite ainsi que de la plongée sur épaves **en mer du Nord**. Il a au moins 60 plongées en mer à son actif, l'Escaut oriental pouvant compter pour 75 % de ces plongées en mer,
- au plus tard à bord du bateau, un cours de sécurité concernant les plongées sur épaves en Mer du Nord doit être donné aux plongeurs qui n'en ont pas encore l'expérience,

Remarque : il faut entendre par mer à marées, une mer dont l'amplitude de la marée est significative et influence spécifiquement l'organisation et le déroulement de la plongée.

2. CONDITIONS PARTICULIERES

- l'état de la mer ne dépasse pas le code 4, mer agitée, hauteur des vagues : 1,25 m à 2,50 m. Il appartient au capitaine du bateau de décider si oui ou non la sortie en mer peut avoir lieu,
- la plongée s'effectue pendant la période de courant la plus faible,
- la plongée doit s'effectuer dans la courbe de non palier (plongée no-déco),

3. ORGANISATION

- les palanquées sont formées de maximum trois plongeurs,
- l'épave est balisée et la descente s'effectue le long de la ligne de descente,
- chaque plongeur doit disposer d'une lampe de plongée (autonomie et puissance suffisante),
- en plus des consignes habituelles, le briefing général aborde les points suivants :
 - information sur l'épave,
 - risques et consignes inhérents à la plongée sur épave ; insister sur l'intérêt d'emporter une cisaille efficace (plutôt qu'un couteau),
 - dangers particuliers à la plongée prévue (filets, lignes de pêche, matériel de guerre, ...),
 - mode de mise à l'eau, de descente, de remontée et de récupération